Vigilance pollution de l'air

Bulletin du 30/06/2025 à 13h30

Pour le 30-06-2025

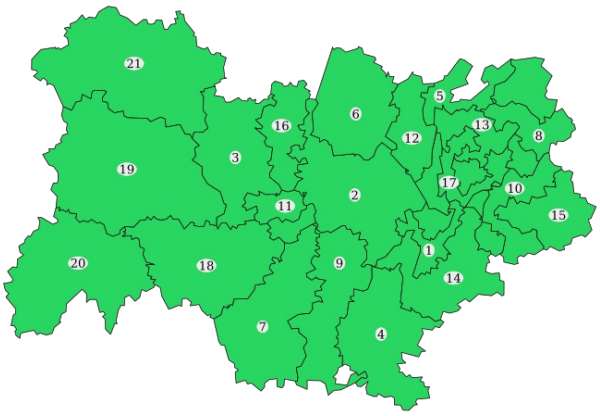

Pour le 01-07-2025
Episode de type estival

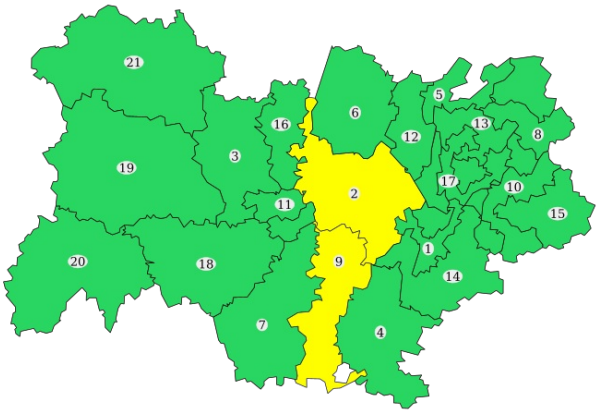

30-06-2025			Bassins d'air	01-07-2025		
Polluants et seuils				Polluants et seuils		
PM10	O3	NO2		PM10	O3	NO2
			1 Bassin Grenoblois			
			2 Bassin Lyon Nord-Isère		180	
			3 Contreforts Massif Central			
			4 Est Drôme			
			5 Bassin Lémanique			
			6 Ouest Ain			
			7 Ouest Ardèche			
			8 Vallée de l'Arve			
			9 Vallée du Rhône		180	
			10 Vallée Maurienne Tarentaise			
			11 Bassin Stéphanois			
			12 Zone Alpine Ain			
			13 Zone Alpine Haute-Savoie			
			14 Zone Alpine Isère			
			15 Zone Alpine Savoie			
			16 Zone des Coteaux			
			17 Zone urbaine des Pays de Savoie			
			18 Haute-Loire			
			19 Puy-de-Dôme			
			20 Cantal			
			21 Allier			

Les températures caniculaires avec un fort ensoleillement ainsi que des masses d'air stables devraient contribuer avec les émissions humaines à une augmentation des niveaux d'ozone. Mardi 1er juillet, le seuil d'information et de recommandation fixé à 180µg/m3 pourrait être franchi dans les bassins d'air de la vallée du Rhône et du bassin Lyonnais Nord Isère. Une vigilance jaune est donc activée dès aujourd'hui pour le mardi 1er juillet sur ces deux bassins d'air. Merci de consulter la préfecture de votre département pour connaitre les recommandations à suivre et les éventuelles actions obligatoires de réduction des émissions. Prochain bulletin demain 01/07/2025 à 13h30.

Pas de vigilance | Vigilance jaune | Vigilance orange | Vigilance rouge

VIGILANCE POLLUTION DE L'AIR

RECOMMANDATIONS

Valable pour les épisodes de **type estival**

Se protéger pour limiter mon exposition

A noter : *au-delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.*

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes

Population générale

Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités

Continuez d'aérer votre domicile

Evitez de vous exposer aux produits nocifs

Personnes sensibles et vulnérables

L'été, préférez sortir le matin avant 13h, et le soir après 20h

Limitez vos activités physiques intenses en plein air

Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

Evitez de vous exposer aux produits nocifs

▸ Voir le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Agir pour limiter mes émissions

Particuliers

Reportez l'utilisation de barbecue à combustible solide

Evitez les solvants organiques pour vos travaux (peintures, vernis, colles etc.)

En voiture, adoptez une conduite souple

Utilisez des modes de transport limitant les émissions polluantes

Professionnels

Reportez certaines opérations émettrices de composés organiques volatils

Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais

Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques

Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

Collectivités

Maîtrisez la température de vos bâtiments

Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants

Evitez l'utilisation de solvants organiques pour les travaux d'entretien

Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

En complément des recommandations, les autorités préfectorales peuvent prendre des mesures obligatoires de réduction des émissions, veuillez vous renseigner sur le site de la préfecture de département :

01 03 07 15 26 38 42 43 63 69 73 74